

**PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS
SEANCE PUBLIQUE DU 15 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nemours s'est réuni à la Maison des Verriers de Bagneaux sur Loing, sous la présidence de Monsieur Vincent MEVEL, Président, en session ordinaire.

Présents : (41)

AMPONVILLE : Monsieur François-Xavier DUPERAT (1)

BAGNEAUX SUR LOING : Monsieur Claude JAMET, Madame Michèle DEMARIA (2)

BURCY : Monsieur Philippe CHALMETTE (1)

BUTHIERS : Monsieur Jean-Yves LACROIX (1)

CHATENOY : Monsieur Denis CELADON (1)

CHEVRAINVILLIERS : Monsieur Benoît OUDIN (1)

FAY LES NEMOURS : Madame Michèle DELBARRE-CHAMBEAU représentant Monsieur Christian PEUTOT (1)

FROMONT : Monsieur Dominique MAZURE (1)

GARENTREVILLE : Madame Sylvie GREZANLE représentant Monsieur Didier BOULAY (1)

GREZ SUR LOING : Monsieur Jean LUCAN, Monsieur Pascal CADIER (2)

GUERCHEVILLE : Monsieur Didier LALOUE représentant Monsieur Gilles AUGÉ (1)

LARCHANT : Monsieur Vincent MEVEL (1)

MONCOURT FROMONVILLE : Monsieur Jean-Marc PANNETIER, Madame Laurence FARAO (2)

NANTEAU-SUR-ESSONNE : Madame Helen HENDERSON (1)

NEMOURS : Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY, Madame Laurence BLAUDEAU, Monsieur Jean-Marc CHAMPNIERS, Madame Brigitte COMMAILLE, Monsieur Bernard COZIC, Monsieur Jean-Pierre GERBIER, Monsieur Daniel HELFRICH, Madame Michelle HERRMANN, Monsieur Gérard JOUE, Madame Valérie LACROUTE, Madame Nacira LATRECHE, Madame Anne-Marie MARCHAND, Madame Anne-Isabelle PAROISSIEN, Madame Nathalie PETITDIDIÉRIER-LENOIR, Monsieur Philippe ROUX, Monsieur Daniel VILLAUME (16)

ORMESSON : Monsieur Alain POURSIN (1)

RUMONT : Monsieur Patrick PRUD'HOMME (1)

SAINT PIERRE LES NEMOURS : Monsieur Bernard RODIER, Madame Thérèse DAMEME, Madame Arlette PATRON, Monsieur Guy PEGAZ-FIORNET, Monsieur Daniel ROUSSEAU (5)

VILLIERS-SOUS-GREZ : Monsieur Yves LECHEVALLIER (1)

Pouvoirs : (5)

Monsieur Eric JAIRE donne pouvoir à Monsieur François-Xavier DUPERAT

Monsieur Didier CHASSAIN donne pouvoir à Monsieur Jean LUCAN

Monsieur Christian BRUNET donne pouvoir à Madame Laurence BLAUDEAU

Madame Anne-Marie CHEVRE donne pouvoir à Monsieur Daniel ROUSSEAU

Monsieur Jean-Luc MATEO SANS donne pouvoir à Monsieur Bernard RODIER

Absents et excusés : (2)

Messieurs Volkan ALGUL et Jacques NAVE

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur Vincent MEVEL, déclare la séance publique ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Madame Nacira LATRECHE désignée, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour, puis le Conseil Communautaire délibère et approuve les points suivants :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2017

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
APPROUVE le procès-verbal de la réunion publique du 30 novembre 2017.

2. Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 – Budget Principal

Le Conseil Communautaire, après examen et audition du rapport de la Vice-présidente, Anne-Marie MARCHAND, annexé au présent acte administratif, **à l'unanimité**,
PREND ACTE de la tenue du Rapport des Orientations Budgétaires 2018, conformément à la loi.

3. Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 – Budget Annexe « Le camps »

Le Conseil Communautaire, après examen et audition du rapport de la Vice-présidente, Anne-Marie MARCHAND, **à l'unanimité**,
PREND ACTE de la tenue du Rapport des Orientations Budgétaires 2018 pour le Budget annexe « Le camps », conformément à la loi.

4. Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 – Budget Annexe « Secteur C »

Le Conseil Communautaire, après examen et audition du rapport de la Vice-présidente, Anne-Marie MARCHAND, **à l'unanimité**,
PREND ACTE de la tenue du Rapport des Orientations Budgétaires 2018 pour le Budget annexe « Secteur C », conformément à la loi.

5. Autorisations d'Ouverture des crédits d'Investissements 2018 avant le vote du Budget Primitif 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
DECIDE de rapporter sa délibération n°2017-75 du 30 novembre 2017 ;
APPROUVE l'autorisation d'ouverture de crédits d'investissement tel qu'exposé ci-dessous :

Section INVESTISSEMENT	Dépenses	
	Crédit ouvert en 2017	Proposition d'ouverture de crédit 2018
Chapitre – 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 000,00 €	2 500,00€
165 – Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00 €	2 500,00 €
Chapitre – 20 – IMMO INCORPORELLES	114 000,00 €	28 500,00 €
202 – Frais de réalisation de documents urbanisme et numérisation cadastrale	2 000,00 €	500,00 €
2031 – Frais d'études	100 000,00 €	25 000,00 €
2051 – Concessions et droits similaires	12 000,00 €	3 000,00 €
Chapitre – 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	705 000,00 €	176 250,00 €
2041582 – Autres groupement – Bâtiments et installations	705 000,00 €	176 250,00 €
Chapitre – 21 – IMMO CORPORELLES	1 468 046,30 €	367 000,00 €
2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	51 750,00 €	12 937,00 €

21318 – Autres bâtiments publics	795 000,00 €	198 750,00 €
2135 – Installat° générales, agencements, aménagements	432 659,81 €	108 164,00 €
2181 – Installat° générales, agencements et aménagements divers	110 000,00 €	27 500,00 €
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	14 566,89 €	3 640,00 €
2184 – Mobilier	32 919,60 €	8 229,00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	31 150,00 €	7 780,00 €
Chapitre – 23 – IMMO EN COURS	1 700 000,00 €	425 000,00 €
2313 – Constructions	1 700 000,00 €	425 000,00 €
TOTAL	3 997 046,30 €	999 250,00 €

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder à tous les actes comptables nécessaires à la présente décision.

6. Modification du Tableau des effectifs suite à un avancement de grade

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (Catégorie C).

DIT QUE les dépenses en résultants seront financées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice 2018, chapitre 012.

7. OPH Val du Loing Habitat – Désignation d'un nouveau membre

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Jean-Luc ROGER, représentant de la CAF de Seine-et-Marne, auprès de l'OPH Val du Loing Habitat.

8. Désignation des représentants au SIARCE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants au SIARCE dans le respect des statuts respectifs de ces organismes, les membres ci-dessous :

Commune	Titulaires	Suppléants
BOULANCOURT	DE FAVERI Angélo CHARNIER Jean-Marie	VIRON Hervé JAIRE Éric
BUTHIERS	LACROIX Jean-Yves FRANCE BARBOU Jean-Luc	THEVENET Julien CHAMOREAU Christophe
NANTEAU-SUR-ESSONNE	HENDERSON Helen MILLELIRI Marie-Françoise	ESCOFFRE-ROIG Catherine LE FLOC'H Martine

9. Désignation des représentants au GIP Maximilien

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants de la Communauté de communes du Pays de Nemours au GIP Maximilien :

- Monsieur Bernard RODIER, représentant titulaire,
- Monsieur Bernard COZIC, représentant suppléant.

10. Désignation d'un représentant au Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DESIGNE Monsieur Jean-Marc PANNETIER, représentant titulaire de la Communauté de communes du Pays de Nemours au sein du Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique.

11. PLH/PCAET/Etude Foncière – Demande de subvention – CPER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ACCEPTE que la CCPN soit candidate à l'aide à l'ingénierie du volet territorial du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020, pour le co-financement des études décrites précédemment (PCAET, PLH et Etude Foncière intégrée au PLH).

APPROUVE le principe de la convention cadre tripartite à intervenir entre l'Etat, la Région et la Communauté de communes du Pays de Nemours.

AUTORISE le Président ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention.

SOLLICITE au titre de la convention-cadre tripartite, un montant total de subvention de 107 990 €, pour financer toute ou partie des actions inscrites dans le cadre du programme d'études de la Communauté de communes du Pays de Nemours, telles que précisées ci-dessus

PRECISE qu'au regard des modalités de mise en œuvre du dispositif d'aide à l'ingénierie, la dotation potentielle maximum que l'Etat et la Région peuvent donc accorder à la Communauté de communes du Pays de Nemours est de 108 028,80€ HT au total.

Et étant donné les montants prévisionnels de chacune des deux études indiqués ci-dessus et un taux de subvention maximum de 70% par étude du coût Hors Taxes (et 30% pour l'étude foncière avec un complément de l'EPFIF à définir), l'enveloppe de 107 990 € de subvention sera répartie entre l'Etat et la Région Ile de France.

FIXE la participation financière de la Communauté de communes du Pays de Nemours à hauteur de 61 310 € HT, soit 30% du coût Hors Taxes, pour le PCAET et le PLH ainsi que 70 % pour l'étude foncière,

PRECISE que la Communauté de communes du Pays de Nemours recrutera, conformément à ses engagements auprès de la Région, 2 stagiaires pour une période minimum de deux mois,

STIPULE que chaque subvention sera régie par une convention de financement bilatérale soit entre :

- la Région Ile de France et la Communauté de communes du Pays de Nemours,
- ou l'Etat et la Communauté de communes du Pays de Nemours.

AUTORISE le Président ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné à signer les conventions bilatérales pour les montants susvisés, sans qu'il soit nécessaire de délibérer à chaque financement,

AUTORISE le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, tout document relatif à ce dossier.

12. Convention de Maîtrise d'Ouvrage déléguée / PCAET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention de Maîtrise d'Ouvrage déléguée / PCAET.

13. Motion pour une Métropole ambitieuse, solidaire et démocratique

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la motion suivante,

DEMANDE :

- Une Métropole, épousant les contours de la Région Ile-de-France, fondée sur un projet ambitieux, solidaire et démocratique, respectant l'autonomie des collectivités territoriales, à commencer par les communes et les Départements,
- La concertation des élus locaux d'Ile-de-France à propos de la réforme institutionnelle du Grand Paris.

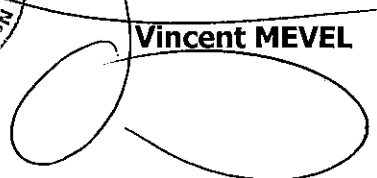
Après épuisement des questions et informations diverses, la séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire de séance,


Nacira LATRECHE



Le Président,


Vincent MEVEL